

## Conseil Municipal du Lundi 4 mai 2009



PONT DE  
L'ARCHE

Le quatre mai deux mil neuf à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 avril 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : MM. Angélique CHASSY, Guy MURVIL, Marie-Christine CALMON, Chantal MOULIN, Carole HERVAGAUT, Ludovic AUMONT, Véronique KLEPAL, Roger LEBLOND, Françoise DIJKMAN, Pascal MARIE, Mélissa POUSSET, Nicolas BOUILLON, Karine DEMAREST, Cédric VIGUERARD, Dominique JACHIMIYAK, Marie-Claude LAURET, Anita HERVIEUX, Isabelle POUPPEVILLE, Daniel BREINER, Valérie FORFAIT

Absents ayant donné pouvoir : Paulette LECUREUX à Chantal MOULIN, Arnaud LEVITRE à Richard JACQUET, Hervé CASTEL à Ludovic AUMONT, Merry DJIBA à Marie-Christine CALMON, Armand LAUNAY à Angélique CHASSY, Albert NANIYOUOLA à Pascal MARIE

Secrétaire de séance : Marie-Christine CALMON

### Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009

## 1 – Finances

### 1.1 Demandes de subventions

Dans le cadre du programme d'investissements 2009, votés lors de la séance du 30 mars 2009, Madame Angélique CHASSY propose au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions.

#### 1.1.1 Programme école maternelle

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants sur l'école maternelle : achat de mobilier, réfection de toiture, travaux de peinture et d'aménagement intérieur et création d'une 7ème classe.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Mobilier	10 000,00 €	Conseil Général	3 344,58 €
		CAF	2 508,36 €
		Autofinancement	4 147,06 €
Réfection toiture	14 000,00 €	Autofinancement	14 000,00 €
Aménagement Logement 7ème classe	150 800,00 €	Conseil Général	50 434,78 €
		Autofinancement	100 365,22 €
Maîtrise d'œuvre + bureau contrôle	30 000,00 €	Conseil Général	10 033,44 €
		Autofinancement	19 966,56 €
Peinture	8 000,00 €	Autofinancement	8 000,00 €
Porte	7 200,00 €	Autofinancement	7 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>220 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général et à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

#### 1.1.2 Programme école primaire

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants sur l'école primaire : achat de mobilier et installation de bancs extérieurs.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Mobilier	6 000,00 €	Conseil Général	2 006,69 €
		CAF	1 505,02 €
		Autofinancement	2 488,29 €
4 bancs extérieurs	1 500,00 €	Conseil Général	501,67 €
		Autofinancement	998,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 500,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général et à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

### 1.1.3 Programme Centre de loisirs

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants au centre de loisirs : achat de mobilier et réhabilitation du « château ».

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Mobilier	6 000,00 €	Conseil Général	2 006,69 €
		CAF	1 505,02 €
		Autofinancement	2 488,29 €
Réhabilitation - Maîtrise d'œuvre	60 486,00 €	Autofinancement	60 486,00 €
Réhabilitation du "Château"	1 300 000,00 €	Conseil Général	434 782,61 €
		CAF (plafond 300 000 €)	300 000,00 €
		Autofinancement	565 217,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 366 486,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 366 486,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général et à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

### 1.1.4 Programme crèche BIDIBUL

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants à la crèche – Halte garderie « BIDIBUL » : travaux de menuiseries et fenêtres, assèchement des murs.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Menuiseries - Fenêtres	6 845,00 €	CAF	1 716,97 €
		Autofinancement	5 128,03 €
Assèchement des murs	13 155,00 €	CAF	3 299,75 €
		Autofinancement	9 855,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

### 1.1.5 Programme restaurant scolaire

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à la mise en conformité des locaux du restaurant scolaire.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :



Dépenses		Recettes	
Mise en conformité - Locaux cuisine	11 000,00 €	Conseil Général	3 678,93 €
		Autofinancement	7 321,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général de l'Eure la subvention correspondante au plan de financement.

#### 1.1.6 Programme Stade Jacques Havet

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants au stade Jacques Havet : Travaux sanitaires, réfection des tribunes et mise en conformité de la chaufferie.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux sanitaires	78 000,00 €	Région	43 478,26 €
		Conseil Général	26 086,96 €
		Autofinancement	8 434,78 €
Ossatures métalliques et assises bois	10 000,00 €	Région	5 574,14 €
		Conseil Général	3 344,48 €
		Autofinancement	1 081,38 €
Mise en conformité - Chaufferie	4 000,00 €	Région	2 229,65 €
		Conseil Général	1 337,79 €
		Autofinancement	432,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>92 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Région Haute-Normandie et au Conseil Général de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

#### 1.1.7 Programme Maison des associations

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux de passage au gaz de la Maison des associations.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Passage du gaz	22 000,00 €	Conseil Général	5 518,39 €
		Autofinancement	16 481,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général de l'Eure la subvention correspondante au plan de financement.

#### 1.1.8 Programme ancienne gendarmerie

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants dans les locaux de l'ancienne gendarmerie : achat de mobilier et mise en conformité des locaux pour accueillir les archives municipales.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Mobilier	5 000,00 €	CAF	1 254,18 €
		Autofinancement	3 745,82 €
Mise en conformité - Local Archives	33 000,00 €	Conseil Général	11 036,79 €
		Autofinancement	21 963,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général et à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

### 1.1.9 Programme logements municipaux

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants :

- remplacement des volets et fenêtres des logements municipaux situés Impasse Avette et à l'école primaire,
- rénovation intérieure du logement situé au 25 rue Delamare
- isolation extérieure du logement situé au centre technique municipal.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Volets et Fenêtres - Impasse Avettes	9 000,00 €	ANAH	2 600,00 €
		Autofinancement	6 400,00 €
Volets et Fenêtres - Logement école primaire	8 500,00 €	Autofinancement	8 500,00 €
Rénovation intérieur - 25 rue Delamare	16 000,00 €	Autofinancement	16 000,00 €
Isolation par extérieur - Logement CTM	22 500,00 €	ANAH (plafond 1 300 €)	1 300,00 €
		Autofinancement	21 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) les subventions correspondantes au plan de financement.

### 1.1.10 Programme Eglise Notre-Dame des Arts

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à une étude sur l'église Notre-Dame des Arts, visant à établir un diagnostic sur l'état général du bâtiment.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etude Architecte Bâtiments de France	12 000,00 €	DRAC	4 013,38 €
		Autofinancement	7 986,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) la subvention correspondante au plan de financement.

### 1.1.11 Programme salle Ambroise Croizat

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants à la salle Croizat : réfection des murs et mise en conformité hygiène des locaux.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Réfection des murs	2 000,00 €	Conseil Général	501,67 €
		Autofinancement	1 498,33 €
Mise en conformité - Hygiène	13 000,00 €	Conseil Général	3 260,87 €
		Autofinancement	9 739,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général de l'Eure la subvention correspondante au plan de financement.

#### 1.1.12 Programme voirie

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à l'installation d'avertisseurs sonores aux carrefours situés rue Charles Michels et Boulevard de la Marne

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Avertisseur sonore - Carrefour C. Michels	4 000,00 €	Conseil Général	1 337,79 €
		Autofinancement	2 662,21 €
Avertisseur sonore - Carrefour BD Marne	8 000,00 €	Conseil Général	2 675,59 €
		Autofinancement	5 324,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général de l'Eure la subvention correspondante au plan de financement.

#### 1.1.13 Programme espaces de jeux

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à la mise en conformité des espaces de jeux suivants : Parc de la Pommeraie, Espace Petite Enfance de la Pommeraie et Espace multisports de la résidence Aragon.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Espace de jeux - La pommeraie	9 000,00 €	CAF	2 257,53 €
		Autofinancement	6 742,47 €
Espace Petite Enfance - La Pommeraie	18 000,00 €	CAF	4 515,05 €
		Autofinancement	13 484,95 €
Espace Multisports - Aragon	31 000,00 €	CAF	7 775,92 €
		Autofinancement	23 224,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

#### 1.1.14 Programme Relais assistantes maternelles

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux suivants sur le relais assistantes maternelles : système de ventilation pour la cave, ravalement de façade, installation d'une alarme anti-intrusion et d'un système d'ouverture automatisée du portail.

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :



PONT DE  
L'ARCHE

Dépenses		Recettes	
Ventilation Cave	4 124,00 €	CAF	1 034,45 €
		Autofinancement	3 089,55 €
Ravalement Façade	3 500,00 €	CAF	877,93 €
		Autofinancement	2 622,07 €
Alarme anti-intrusion + ouverture porche	6 376,00 €	CAF	1 599,33 €
		Autofinancement	4 776,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure les subventions correspondantes au plan de financement.

#### 1.1.15 Programme Bibliothèque pour Tous

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder aux travaux de réhabilitation extérieure du bâtiment accueillant la Bibliothèque pour Tous (Façade, Couverture)

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Réhabilitation extérieure - Façade, Couverture	37 000,00 €	Conseil Général	12 374,58 €
		Autofinancement	24 625,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général de l'Eure la subvention correspondante au plan de financement.

#### 1.1.16 Programme « Ceinture Verte »

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à l'aménagement et à la mise en place de signalétiques de la « Ceinture Verte ».

Le plan de financement du programme se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Ceinture verte - Aménagements, signalétiques	10 000,00 €	Conseil Général	4 180,60 €
		Autofinancement	5 819,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général de l'Eure la subvention correspondante au plan de financement.

#### 1.1.17 Programme Chantier Four à pain

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'un chantier de jeunes bénévoles pour la réhabilitation du Four à Pain, la commune peut solliciter la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour une subvention à hauteur de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander la subvention à la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Madame Angélique CHASSY fait part aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réorganisation de la collectivité, la commune peut solliciter le Fonds National de Prévention pour une subvention à hauteur de 50% du coût horaire de chaque agent contributeur avec un maximum de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au maximum possible auprès du Fonds National de Prévention.

## 1.2 Convention CASE petits aménagements de voirie

Monsieur MURVIL propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure valable pour l'année civile en cours qui règle les modalités d'intervention de la CASE pour réaliser des petits aménagements sur les voiries communales, places publiques et parc de stationnement.

La ville s'engage dans ce cadre à verser à la Communauté d'Agglomération Seine Eure un fond de concours correspondant à 32.5% du montant HT des sommes engagées, déduction faite du ou des fonds de concours financiers qui seraient parvenus d'une autre collectivité.

La liste des petits aménagements à réaliser sera arrêtée à l'occasion de la prochaine réunion de la commission équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CASE.

## 1.3 Convention association Chantiers Histoire et Architectures Médiévales (CHAM)

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communale, la ville a souhaité proposer une restauration du four à pain situé dans la cour du Relais d'Assistante Maternelle, Rue Blin.

Un partenariat avec l'association Chantiers Histoire et Architectures Médiévales (CHAM) pour l'organisation d'un chantier de jeunes bénévoles a été réalisé.

Monsieur Nicolas BOUILLON explique que la présente convention couvre toute la durée du projet (3 ans) et détaille le déroulement du chantier :

1<sup>ère</sup> phase : Les tuiles sont retirées, inspectées, et le cas échéant, nettoyées et stockées.

2<sup>ème</sup> phase : Réfection des façades en torchis

3<sup>ème</sup> phase : Réfection de la charpente

4<sup>ème</sup> phase : Remise en place de la couverture par un professionnel

Monsieur BOUILLON précise que l'équipe de bénévoles se compose de huit jeunes, dont des archépointains, et de deux encadrants. La commune met à disposition sur chaque phase des mobil-homes au camping municipal pour les accueillir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention qui régit les modalités d'exécution de ce partenariat.

## 1.4 Convention YAKA INTERNATIONAL

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur un partenariat avec l'association Yaka International.

L'objectif du projet proposé par cette association de solidarité internationale est de permettre à des jeunes européens de se rencontrer, d'échanger et de créer en commun un film sur le thème du dialogue interculturel.

Monsieur le Maire explique ainsi le programme et les avantages de ce partenariat :

- Création d'un court-métrage sur cette différence
- Participation de jeunes archépointains à cet échange
- Favoriser une ouverture sur l'Europe
- Programmation d'une soirée de visionnage et d'échange autour du film

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association YAKA International.

## 1.5 Tarifs du Camping municipal



PONT DE  
L'ARCHE

Suite à l'augmentation de 2% des tarifs du camping votée lors de sa séance du 30 mars 2009, Madame Véronique KLEPAL propose au conseil municipal d'arrondir les tarifs selon les modalités ci-dessous :

	Tarifs 2009 par jour	Harmonisation Tarifs 2009 par jour
Garage mort	2,65 €	2,65 €
Emplacement véhicule – tente ou caravane	3,21 €	3,20 €
Emplacement avec tente	2,19 €	2,20 €
Emplacement avec électricité 6 ampères	5,25 €	5,25 €
Emplacement avec électricité 10 ampères	5,81 €	5,80 €
Adulte	2,35 €	2,35 €
Enfant de moins de 12 ans	2,00 €	2,00 €
Véhicule supplémentaire	1,53 €	1,55 €
Visiteur (par personne)	2,24 €	2,25 €
Animal	0,92 €	0,95 €
Cycle lavage de linge (avec lessive)	3,06 €	3,10 €
Nuitée mobil home (de 16 H à 10 H)	56,10 €	56,00 €
Location mobil home	Tarifs 2009 par semaine du samedi au samedi	Tarifs 2009 par semaine du samedi au samedi
Hors période hiver (occasionnel)	153,00 €	153,00 €
du 01/04 au 16/06 et du 17/09 au 11/11	301,92 €	302,00 €
haute saison du 17/06 au 16/09	334,56 €	334,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs du camping municipal.

## 2 Personnel communal

### 2.1 Création d'un poste à temps plein au sein du service Espaces Verts.

Monsieur le Maire fait par aux membres du conseil municipal que le contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE) de Mademoiselle Mylène PESCHARD arrive à terme le 31 mai 2009 et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la pérennisation de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 26 voix pour et une abstention pour la création d'un poste à temps complet d'Adjoint technique au sein des espaces verts.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.**

**Richard JACQUET**  
Maire de Pont de l'Arche  
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure